

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Mars 2026



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 Février 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Maire MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY

Avant donné pouvoir : Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Franck LIGNON à Bernard FONTES ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARSAUX ; Catherine SONZOGNI à Sylvie MIQUEL

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Josian CABROL

Délibération n° : 2026.03.05/058

Objet : Programme pluriannuel d'entretien et de dépollution des ripisylves du fleuve Orb

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment ses compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

CONSIDERANT que des travaux d'entretien des ripisylves du fleuve Orb sont programmés afin de sécuriser les enjeux humains riverains comme les ponts, les agglomérations, les voiries et d'effectuer une dépollution générale des ripisylves dans les milieux naturels sauvages ;

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée le 12 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été décalée suite aux intempéries ;

CONSIDERANT que dans un premier temps, pour ne pas retarder le début des travaux, une délégation du conseil a été donnée au Président pour signer le marché après avis de la Commission des Marchés, dans la limite de 560 000,00 € TTC pour l'ensemble des 2 lots et 40 000,00 € TTC de prestations similaires (délibération n° 2026.02.05/010) ;

CONSIDERANT qu'une Commission des Marchés s'est réunie le 19 février 2026 ;

CONSIDERANT que les offres sont supérieures au montant délégué et donc qu'il appartient au Conseil d'en délibérer ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (37 POUR)**

- **Décide** de confier le lot n° 1 à l'entreprise EBE pour un montant de 253 115,00 € HT (montant total : tranche ferme et optionnelle) ;
- **Décide** de confier le lot n° 2 à l'entreprise ACTIFOREST pour un montant de 294 825,00 € HT (montant total : tranche ferme et optionnelle) ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. Josian CABROL



Le Président
M. Patrick CABROL